

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 19

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , si elle le souhaite, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enfant à naître concerne ses deux parents ; les deux parents sont en droit de connaître de manière équitable les résultats de ces examens.